

Département
Ain

Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical
37
Nombre de délégués en exercice
37

Procès verbal Séance du 29 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier, à 19 heures 30, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jacqueline FOURNET, Présidente.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Patrick SANDRON (Ars sur Formans), Ginette FRAPPE (Fareins), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Paul CHAGNEUX (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Marie-Jeanne BEGUET (Civrieux), François TAVERNIER (Parcieux), Charles BERTHAUD (Reyrieux), Bruno BALAY (Saint Bernard), Yves CHAUVET (Saint Didier de Formans), Jean MARTRAY (Ste Euphémie), Marc JABOULET (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Irène LECLERC (Francheleins), Guy VIGNACOURT (Genouilleux), Guy MORILLON (Guereins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux), François CHAVENT (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Yves PICARD (Garnerans), Louis DEVAUX (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-Saône),

SIVOM « Val de Mâtre »

Marc DU VERNE (Messimy).

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins)

EXCUSES :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick SPICA (Beauregard), Bernard JANDOT (Frans), Brigitte COULON (Rancé).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Danielle COMTET (Misérieux), Christian BAISE (St Jean de Thurigneux)

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Jean-Michel ALACOQUE (Lurcy)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Jacques ARBORE (Illiat), Jean-Paul GARNIER (St Didier sur Chalaronne), Guy RENAUD (Saint Etienne sur Chalaronne), André PHILIPPON (Thoissey).

SIVOM « Val de Mâtre »

Denis GIMARET (Chaleins)

Communes isolées

Martial AINE (Villeneuve), Jean BIENNARD (Massieux), Cyrille COLAS (Valeins).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : 16 janvier 2008

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 22

Votants : 22

Le Comité syndical :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

APPROUVE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prend pas part au vote) le compte administratif de 2007.
Mr Michel RAYMOND présente le compte administratif de 2007, il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3200,55 €, et un excédent d'investissement de 13847,08 €.

COMPTE DE GESTION 2007

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2007 présenté par Mme NEVEU Trésorier de Thoisy, qui atteste que les écritures sont conformes à notre compte administratif 2007, voté ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2008

Approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2008, qui s'équilibre en

Fonctionnement (dépenses et recettes) à 86 838,72 €,

Investissement en dépenses à 500,00 €

et en recettes à 29 968,79 €.

Le budget d'investissement est voté en déséquilibre excédentaire de 29 468,79 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'année 2007, comme suit :

3200,55 € en recettes d'exploitation au compte 002 excédent antérieur reporté.

13847,08€ en recettes d'investissement au compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATERIEL INFORMATIQUE

Décide de fixer la durée d'amortissement du matériel informatique et du mobilier de bureau à cinq ans, afin de limiter les charges de fonctionnement.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ET E.P.C.I. POUR 2008

Fixe, à l'unanimité, la contribution des Communautés de Communes, du SIVOM du Val de Mâtre, et des communes isolées pour l'année 2008 à 1,49 € par habitant pour l'équilibre du budget de fonctionnement.

Un appel de cotisation sera fait rapidement pour des besoins de trésorerie, mais seulement à hauteur de 0,91€ par habitant.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE MISSION

Décide de porter le temps de travail de la chargée de mission à 35h00 par semaine, à partir du 1^{er} avril 2008.

La Présidente expose que, dans la perspective d'une modification prochaine du SCOT Val de Saône-Dombes et de l'engagement d'un travail de suivi/évaluation de ce document, il convient de porter le temps de travail de la chargée de mission à 35h00. Cela permettra notamment d'éviter d'engager un nouveau bureau d'étude pour la procédure de modification du SCOT.

FRAIS DE REPRODUCTION DU SCOT

Décide de fixer le montant de reproduction et de transmission du SCOT à 15 euros l'exemplaire. Ce montant sera demandé à toute personne extérieure au syndicat qui souhaiterait obtenir un exemplaire du SCOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

La Présidente
Jacqueline FOURNET